



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

SERVICE DES CONTRIBUTIONS
Route de Savoie 54
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 45 50
contributions@conthey.ch

Demande de délai de paiement

Renseignements sur débiteur et facture :

Nom et Prénom

Vos références

N° facture

Objets

Montant à payer

Acompte mensuel

Nombre d'acomptes

Mois du 1^{er} acompte

Mois du dernier acompte

Date de la demande

Frais administratifs et mensualités accordées :

ces frais doivent être payés par le débiteur avant l'établissement du plan de paiement :

montant dû de	CHF 0,--	à	CHF 1'000.--	CHF 15.—	<input type="checkbox"/>
	4 mensualités accordées, au maximum				
montant dû de	CHF 1'001,--	à	CHF 5'000.--	CHF 30.—	<input type="checkbox"/>
	6 mensualités accordées, au maximum				
montant dû de	CHF 5'001,--	à	CHF 10'000.--	CHF 50.—	<input type="checkbox"/>
	10 mensualités accordées, au maximum, versement d'un acompte				
montant dû dès	CHF 10'000,--			CHF 100.—	<input type="checkbox"/>
	15 mensualités accordées, au maximum, versement d'un acompte				

Suite à la décision du Conseil Communal du 11 novembre 2010 et conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 juillet 1995, un émolument administratif sera facturé pour l'octroi d'un délai de paiement.

Nous vous prions de prendre note que si vous ne respectez pas vos engagements, l'encaissement se fera par la procédure ordinaire. En ce qui concerne les intérêts de retard, ils seront calculés après le dernier versement, dès l'échéance de la facture.

Date :

Signature du débiteur: